



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 3.12, 3.14 et 3.4**

**Numéro de la demande :** 2015-6721  
**Demande :** B.2.1 – Modification de la garantie  
B.2.3 – Modification de l'identité des produits de formulation  
B.2.4 – Modification de la proportion des produits de formulation  
B.3.12 – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
B.3.14 – Nouvelles classifications  
B.3.4 – Nouvelle méthode d'application  
**Produit :** Appât à fourmis liquide Scorpio PCO  
**Numéro d'homologation :** 32759  
**Principe actif (p.a.) :** Spinosad  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2609499

### **Objet de la demande**

Le produit est utilisé pour tuer les fourmis et les colonies de fourmis, y compris les fourmis charpentières, à l'intérieur et à l'extérieur. Le produit est utilisé pour tuer les fourmis et les colonies de fourmis, y compris les fourmis charpentières, à l'intérieur et à l'extérieur.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

L'appât à fourmis liquide Scorpio PCO est formulé sous forme de solution à base de spinosad à une concentration nominale de 0,015 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,108 à 1,14 g/mL et un pH de 4,25. Les données chimiques requises pour l'appât à fourmis liquide Neudorff PCO ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### **Évaluation des risques pour la santé**

L'appât à fourmis liquide Scorpio PCO présente une toxicité aiguë faible chez le rat s'il est administré par voie orale ou cutanée. Il ne devrait pas présenter un risque de toxicité aiguë par inhalation. Il ne cause pas d'irritation oculaire ou cutanée chez le lapin, et il n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané potentiel chez le cobaye selon le protocole de maximisation.

Les expositions aux résidus de spinosad chez les travailleurs qui remplissent et remplissent à nouveau les points d'appât et les appâts ouverts et qui effectuent le nettoyage postérieur à l'application ne devraient pas dépasser les expositions découlant de la manipulation des produits commerciaux actuellement homologués contenant du spinosad.

## Évaluation environnementale

L'utilisation de ce produit ne devrait pas entraîner d'exposition environnementale accrue par rapport aux utilisations homologuées des autres produits contenant du spinosad. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

## Évaluation de la valeur

Les essais (20 en laboratoire et 2 en champ) portant sur 8 genres de fourmis ont étayé l'allégation selon laquelle l'appât à fourmis liquide Scorpio PCO tue les fourmis et les colonies de fourmis, y compris les fourmis charpentières. Le produit est destiné à être utilisé dans les immeubles et aux alentours, ainsi qu'à l'extérieur dans les aménagements paysagers ornementaux, les zones réservées aux cultures ou au fourrage, le gazon en plaques et les terres en jachère.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis à l'appui de l'appât à fourmis liquide Scorpio PCO. Après examen, elle a conclu que l'homologation de l'appât à fourmis liquide Scorpio PCO est acceptable.

## Références

- 2588722 2015, Binder 1, DACO:  
3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1,3.4.2,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2588723 2015, Neudorff Ant Buffet 5 Batch Study, DACO: 3.3.1 CBI
- 2588724 2009, Two Year Room Temperature Storage Stability of NEU1262I, DACO: 3.5.10 CBI
- 2625349 2016, Binder #1 - Amended, DACO:  
3.0,3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4,3.4.1,3.4.2,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2625350 2011, Physico-chemical Properties of the Formulation NEU1262I (can bait) over 2 Years at 20C, DACO: 3.5.5 CBI
- 2625351 2012, Identity of Biocidal Product, DACO: 3.5.10 CBI

2588732	2015, Binder #3, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.6
2588733	2015, DACO 10.2.3.1 Efficacy Summaries, DACO: 10.2.3.1
2588735	2015. The impact of Neudorff GmbH KG Ant Baits on the European fire ants, <i>Myrmica rubra</i> , DACO: 10.2.3.2
2588736	2014. Final report for Neudorff North America, DACO: 10.2.3.2
2588737	2008. Colony kill of ant bait products against black ants, DACO: 10.2.3.2
2588738	2013. Field tests against black ants, DACO: 10.2.3.2
2588739	2013. Field tests against black ants, DACO: 10.2.3.2
2605954	2015. Efficacy of NEU 1262I against workers of <i>Myrmica</i> sp., DACO: 10.2.3.2
2683645	2016, DACO 10.2.3.1 Summary Efficacy Addendum, DACO: 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2
2684581	2016, INS-C-160419 carpenter ants field final result, DACO: 10.2.3

- 2588725 2015, DACO: 4.1,4.6,4.6.1,4.6.2,4.6.3,4.6.4,4.6.5,4.6.6,4.8
- 2588726 2008, Acute Oral Toxicity Study: Up & Down Procedure (UDP) in Rats, DACO: 4.6.1
- 2588727 2008, Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2
- 2588728 2007, Acute Eye Irritation/Corrosion of NEU1262I in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 2588729 2007, Acute Dermal Irritation/Corrosion of NEU1262I in Rabbits, DACO: 4.6.5
- 2588730 2007, Examination of NEU1262I in the Skin Sensitisation Test in Guinea Pigs (Maximisation Test), DACO: 4.6.6
- 2588731 2010, Memorandum Re: Neudorff Ant Buffet, DACO: 4.8

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.